

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bourgogne Franche-Comté

AVIS N° 2020-09

Date validation officielle : 15/10/2020	Objet : Travaux de modification de l'état ou de l'aspect de la Réserve Naturelle Régionale des tourbières du Morvan (58)	Vote : unanimité
--------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------

Le CSRPN, réuni en séance plénière le 15 octobre 2020, a examiné, au titre des articles L332-9 et R332-44 du code de l'environnement, les travaux de modification de l'état ou de l'aspect de la Réserve Naturelle Régionale des tourbières du Morvan, proposés par la Région Bourgogne-Franche-Comté en tant qu'autorité de tutelle, représentée par Agnès Compagne, et le Parc Naturel Régional du Morvan en tant que gestionnaire de la réserve. Les travaux consistent en l'amélioration d'un sentier pédagogique à proximité de l'Etang Taureau en « parcours sensoriel » tous publics, y compris les personnes à mobilité réduite.

Les membres du CSRPN se sont exprimés sur le projet lors de cette séance plénière sur la base de la notice explicative rédigée par le Parc Naturel Régional du Morvan et de la présentation d'Agnès Compagne, et entendu les conclusions d'Olivier Bardet et Pierre Durllet, rapporteurs.

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L332-9 et R332-44,

Vues les demandes d'autorisation de modification de l'état ou de l'aspect d'une réserve naturelle, requises en application des articles L332-6 et L332-9 et adressées à la Présidente de Région,

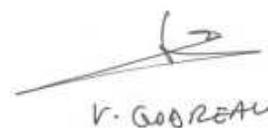
Vu la demande d'avis formulée par la Région Bourgogne-Franche-Comté,

Considérant :

- Les échanges préalables entre le pétitionnaire et les rapporteurs et la prise en compte des remarques dans le dossier présenté ;
- Que la zone est déjà aménagée et ne présente pas d'enjeu environnemental majeur connu ;
- Que les travaux envisagés concernent un sentier aménagé existant et sont modestes et marginaux ;
- Que les modes et dates d'intervention pour les aménagements minimisent au mieux les perturbations ;
- Que la fréquentation induite ne générera pas une augmentation notable de perturbation du site.

Le CSRPN émet un avis favorable sur les travaux visant la création d'un sentier sensoriel à proximité de l'étang Taureau, site composant la Réserve Naturelle Régionale des tourbières du Morvan.

Le Président du CSRPN
Vincent GODREAU



V. GODREAU